

Commune de Coulomby

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 14 janvier 2015

Le mercredi 14 janvier à dix huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Mr Marc BRUGGEMAN, Maire, en suite de convocation en date du 27 décembre deux mil quatorze dont un exemplaire a été affiché à la mairie.

Assistaient à cette réunion : Mme ARBLAY Annie, M. BRUGGEMAN Marc, Mme CARON Isabelle, M. COCQUEREL David, M. DANIEL Jean Marc, M. GORET Christophe, Mme MARSOT Jessica
M. LEFEBVRE Claude, M. LEFEBVRE Stéphane, M. LEMAIRE Jean François, Mme PIRET Raymonde, M. POURCHEL Laurent, M. VASSEUR Pascal.

Absent(s) excusé(s): Monsieur Lefebvre Claude, Monsieur Lamare Philippe,

Absent(s) non excusé(s):

Secrétaire de séance : Madame Raymonde PIRET, adjointe - Madame THERY Magalie, secrétaire, Madame RUFFIN Valérie secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2014

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2014.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Délibération N°1 proposition de rachat de terrain loué par Emmanuel Caron :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Mr Caron Emmanuel a proposé le rachat d'un terrain appartenant au CCAS d'une superficie de 18 a 40 ca qu'il loue ; le conseil Municipal ne souhaite pas vendre de biens communaux, à savoir que l'assemblée autorise Monsieur le Maire à s'entretenir avec Maître Outtier pour aborder une éventuelle baisse des frais notariés .

Délibération N°2 mise en conformité assainissement non collectif des bâtiments communaux, école, salle des fêtes, Mairie :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité de réaliser les travaux de mise en conformité des installations d' assainissement non-collectif des bâtiments communaux (école, salle des fêtes et de la Mairie) sur lesquels ont été mis en évidence un risque sanitaire.

Le bureau d'études BPH (ARDRES) missionné par Monsieur le maire est chargé de réaliser l'étude à la parcelle obligatoire définissant la filière de traitement (art 13.2 du contrat de délégation de service public consultable au syndicat des eaux de Nielles les Bléquin) ;

Suite aux conclusions du bureau d'étude il est décidé d'implanter une micro station qui traitera les effluents de l'école, de la salle des fêtes et de la Mairie.

Afin de minimiser les contraintes cette unité de traitement sera positionnée sur la place de manière centralisée par rapport aux 3 bâtiments communaux.

Le conseil Municipal autorise Mr le Maire à régler la facture du bureau d'étude avant le vote du budget primitif, et s'engage à inscrire cette dépense au budget PRIMITIF ET AUTORISE Mr le Maire à payer dès à présent la facture.

Le conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents aux travaux de réhabilitation de l'assainissement non –collectif de l'école, de la salle des fêtes et de la Mairie (devis entreprises, demande d'autorisation d'installation d'un assainissement autonome).

Délibération 3 concernant les modifications des statuts de la communauté de commune du pays Lumbrois

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la CCPL a décidé de modifier ses statuts en matière de nouvelles compétences.

- Urbanisme –prise de compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu (plan d'occupations des sols, plans d'aménagement de zone, plan de sauvegarde et de mise en valeur et de carte communale). Le Conseil municipal accepte la modification des statuts de la communauté de communes du pays Lumbrois.

Délibération 4 concernant les modifications des statuts de la communauté de commune du pays Lumbrois

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la CCPL a décidé de modifier ses statuts en matière de nouvelles compétences.

- Extension des compétences de la CCPL à la construction et la gestion d'une maison de services au public située à Lumbres, reconnaissance du futur centre aquatique de Lumbres d'intérêt communautaire.

Le Conseil municipal accepte la modification des statuts de la communauté de communes du pays Lumbrois.

Délibération 5 Départ en retraite de la secrétaire de mairie :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour le départ en retraite de Madame Millamon, il serait souhaitable d'offrir pour ses services un cadeau, le conseil municipal donne l'autorisation à Mr le Maire de s'en charger.

Délibération 6

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour passer les écritures passées en régie de fin d'année (abris de bus , toiture du foyer rural) il y lieu de prendre la décision modificative suivante .

PROJET DE DECISION MODIFICATIVE

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
21318-040	4 234,00	021	5 220,00	023	5 220,00	722-042	5 220,00
2138-040	986,00						
total	5 220,00	total	5 220,00	total	5 220,00	total	5 220,00

Délibération 7

Monsieur le maire explique à l'assemblée que suite au départ de Madame Millamon, le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe a été créé pour la remplacer et que Madame Ruffin Valérie la remplace depuis le 1 janvier 2015 ; celle-ci est embauchée au grade adjoint 2^{ème} classe à l'échelon 7 avec un IB 351 ET un IM 328.

AUTRES POINTS EVOQUES

-Des demandes de subventions sont en cours pour l'extension de l'éclairage public ainsi que pour la citerne incendie.

-Des devis sont à l'étude pour mettre un columbarium et un jardin du souvenir au cimetière.

-Une présentation du dispositif de participation citoyenne (voisins vigilants) a été évoqué, à l'issue de cela aucun volontaire n'a été recensé pour mettre un tel dispositif dans la commune.

-A noter que l'APEI LES Papillons Blancs de SAINT OMER ainsi que l'association des jeunes Sapeurs de Lumbres ont sollicité une aide financière mais que la commune ne peut répondre à leur demande.

-Mr le Maire fait part du besoin de la réhabilitation électrique du logement locatif et de la séparation des compteurs électriques dans le bâtiment de l'ancienne mairie. Il présente un premier devis qui sera mis en concurrence afin d'obtenir le meilleur prix.

ARBLAY ANNIE

BRUGGEMAN MARC

CARON ISABELLE

COCQUEREL DAVID

CODRON THIERRY

DANIEL JEAN-MARC

GORET CHRISTOPHE

LEFEBVRE STEPHANE

LEMAIRE JEAN FRANCOIS

MARSOT JESSICA

PIRET RAYMONDE

POURCHEL LAURENT

VASSEUR PASCAL